

Cette question a été agitée à outrance depuis un certain temps et a servi de prétexte à beaucoup d'attaques contre le gouvernement. Beaucoup de personnes en ont parlé, mais je regrette de le dire, fort peu l'ont fait en parfaite connaissance de cause. Ceux qui ont été les plus virulents, ou n'étaient que fort peu renseignés, ou plaidaient leur propre cause. Je ne blâme pas ces derniers de travailler à l'avancement de leur propre intérêt, mais je leur nie le droit de l'assimiler à celui de la grande masse du peuple de cette province.

Je voudrais, en quelques mots, remettre les choses au point, et, pour cela, je dirai :

- 1o. Quelle est notre situation actuelle à cet égard ? Quelle est notre politique qui, au fond, n'est que la continuation de ce qui s'est pratiqué avant nous avec cette différence que nous avons obtenu de meilleurs résultats ;
- 2o. Pourquoi cette politique a été adoptée, ainsi que les raisons qui militent à l'encontre du rétablissement du droit de coupe de \$1.00 par corde sur le bois de pulpe exporté aux Etats-Unis ;
- 3o. Pourquoi nous ne croyons pas opportun d'adopter la politique d'Ontario. Attitude contradictoire de nos adversaires.

Puis, je répondrai brièvement à certaines OBJECTIONS que l'on fait à l'encontre de notre politique et qui ont trait aux points suivants :

- Io. Le DEVELOPPEMENT de l'industrie de la pulpe ;
- IIo. La DEVASTATION de nos forêts ;
- IIIo. L'ALIENATION de notre DOMAINE PUBLIC.—
Les AMERICAINS.

Enfin, je donnerai les raisons qui nous ont engagés à décréter la stabilité du tarif d'ici à 1910.